

LOCATION

Commune déléguée de Méon

SALLE DES TROIS ÉPIS

5, Place de la mairie de Méon – MEON

Capacité : entre 200 et 300 personnes

mairie.meon@noyant-villages.fr / 02.41.89.51.12

Fiche détaillée de la salle des fêtes de Méon

locataire :

date de location :

SALLE DES TROIS ÉPIS MEON			Demi-journée Semaine	Journée semaine	Week-end
PARTICULIERS ET ENTREPRISES	COMMUNE		NON	150€	200 €
	HORS COMMUNE		NON	300€	550 €
ASSOCIATIONS	COMMUNE	But lucratif	NON	100€	1ère manifestation gratuite PUIS 200€
		But non lucratif	NON	GRATUIT	GRATUIT
	HORS COMMUNE	But lucratif	NON	300€	550 €
		But non lucratif	NON	300€	550 €
VIN D'HONNEUR			TARIF UNIQUE 50		

- mise à disposition de vaisselle, quantité demandée :

CONDITIONS FINANCIERES

☐ À titre gratuit

☐ À titre onéreux

Coût de la location de la salle : €

Cautions : salle de 500 € et 100€ ménage.

Les cautions seront prélevées en cas de manquement au règlement intérieur.

À Méon, commune déléguée de Noyant-Villages,
le

Jean-Pierre DAVEAU
Maire délégué,

Signature du locataire
(précédée de la mention « lu et approuvé »)